



Commune des Aviron

**Extrait N° 21 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance ordinaire du 18 décembre 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

05 JAN. 2015
que la convocation du Conseil a été faite le **10 décembre 2014** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **23**.



Le Maire,

Absent : Mme SILOTIA Natacha

Procurations : M. PAYET Fabrice a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – M. FRINGUE Mikaël a donné mandat à M. MONDON René - Mme ABELARD Isabelle a donné mandat à Mme LESQUELIN Nadia - M. RIVIERE Olivier a donné mandat à BENARD Alex - M. CANTINA Pierrot a donné mandat à M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme CADERBY Colette a donné mandat à M. FORT Paul

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

- M. René VLODY a quitté la salle à l'affaire n° 3 en donnant procuration à Mme Liliane BARET
- M. Alex BENARD a quitté la salle à la mise en discussion de l'affaire n° 13 en donnant procuration à Mme Isabelle CADAS
- M. Olivier RIVIERE est absent à compter de l'affaire n° 13
- M. Lucien RIVIERE a quitté la salle à la mise en discussion de l'affaire n° 14.

Hôtel de Ville

61, avenue Général de Gaulle – B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS

Tél. : 0262 38 02 66 – Télécopie : 0262 38 09 65

& &
&

AFFAIRE N° 21/ CAUE – ADIL

- Renouvellement des conventions pour l'année 2015

Le Conseil est invité à se prononcer sur la reconduction des conventions de mission d'accompagnement qu'assurent habituellement au profit des administrés le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Réunion (CAUE) et l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement à la Réunion (ADIL).

Les prestations sont assurées sous forme de permanences régulières en Mairie (22 demi-journées de travail).

Pour 2015, le montant des participations financières de la Commune est :

- Pour le CAUE : **3 319.00 €**
- Pour l'ADIL : **3 026.80 €**

Ces coûts comprennent la contribution générale à l'activité et la cotisation.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- ✓ Décide de renouveler les conventions avec le CAUE et l'ADIL au bénéfice des administrés ;
- ✓ Autorise le Maire, et en son absence le 1^{er} adjoint, à signer les documents correspondants

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

